

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MAI 2021 DELIBERATION N° 2021-54

L'an deux mille vingt et un, le 17 du mois de mai à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 11 mai 2021, s'est assemblé au Gymnase Gilbert Lalanne de la Morlette à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François Egron, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35 Nombre de conseillers présents : 25 Nombre de pouvoirs : 10 Nombre de conseillers votants : 35

Etaient Présents: Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOUI, Dominique ASTIER, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Patrice BUQUET, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Ludovic ARMÖET, Claudine CHAPRON, Fathia BARKA, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Florence DAMET, Olivier COMMARIEU, Fabrice MORETTI, Fabrice DELAUNE et Christine HERAUD.

Absents ou excusés ayant donné pouvoir: Huguette LENOIR ayant donné pour à Monsieur Jean-Marc SIMOUNET, Cihan KARA ayant donné pouvoir à Monsieur le Maire, Gérard CASTAIGNEDE ayant donné pouvoir à Monsieur Patrice BUQUET, Marjorie CARVEL ayant donné pouvoir à Monsieur Laurent PERADON, Saïd SAÏDANI ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique ASTIER, Jérémy RINGOT ayant donné pouvoir à Monsieur Max GUICHARD, Léa RAINIER ayant donné pouvoir à Madame Hürizet GÜNDER, Philippe TARDY ayant donné pouvoir à Monsieur Fabrice MORETTI, Yannick POULET ayant donné pouvoir à Madame Florence DAMET, Christine GLEMAIN ayant donné pouvoir à Monsieur Olivier COMMARIEU.

Objet | Actualisation du tableau des emplois non permanents

Il est nécessaire d'actualiser le tableau des emplois non-permanents afin de procéder à l'ouverture d'un poste d'attaché territorial pour occuper des fonctions de chargé.e de projet cité éducative via un contrat de projet.

En application de l'article 3 II de la loi n°84-53 modifiée du 26 janvier 1984, les collectivités territoriales peuvent désormais, pour mener à bien un projet ou une opération identifiée, recruter un agent sous contrat dans le cadre de la réalisation d'un projet ou d'une opération.

Le contrat est conclu pour une durée minimale d'un an, ce contrat peut être renouvelé pour mener à bien le projet dans la limite de 6 années

En l'espèce, la Ville de Cenon développe sa politique éducative en direction du territoire et de ses habitants. Dans ce cadre, la Collectivité souhaite déposer un projet de labellisation « Cité éducative ». Les Cités éducatives visent à intensifier les prises en charges éducatives des enfants à partir de 3 ans et des jeunes jusqu'à 25 ans, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire.

Leur programme permet de rassembler les ambitions de tous et toutes en faveur des jeunes des quartiers prioritaires de la politique de la ville et de leurs familles. L'enjeu est de pouvoir accompagner au mieux chaque parcours éducatif individuel, depuis la petite enfance jusqu'à l'insertion professionnelle, dans tous les temps et espaces de vie.

La personne recrutée pour occuper les fonctions de chargé.e de projet cité éducative participera à la définition, à la conduite et à l'animation du projet cité éducative selon les besoins du territoire en lien avec les orientations politiques et stratégiques définies pas les élus.

Le contrat sera conclu pour une durée d'une année, renouvelable, dans la limite maximale de 6 années, pour mener à bien le projet de labellisation « Cité éducative ». Il donnera lieu au versement d'une rémunération basée en référence à la grille indiciaire des attachés territoriaux, avec le régime indemnitaire inhérent au poste.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.



CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MAI 2021 DELIBERATION N° 2021-54

Il est par conséquent proposé d'actualiser le tableau des emplois non permanents comme suit :

Fermeture			Ouverture		
Cadre d'emplois	Nombre de postes	Quotité	Cadre d'emplois	Nombre de postes	Quotité
			Attaché	1	100%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 27 voix pour 8 abstentions 0 voix contre

Valide ces modifications.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents.

Jean-François EgronMaire de Cenon

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20210517-2021-54-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/05/2021

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.